



POST TENE BRAS LEX

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une promenade sur  
le territoire de la Ville de Genève.

du 12 mars 1984

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du 22 février  
1984 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la nu-  
mérologie des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

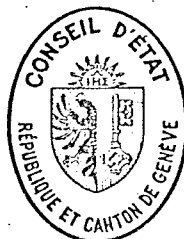
√ - Promenade des Lavandières

au cheminement piétonnier reliant les halles de l'Île à l'usine de  
la Coulouvrenière.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*J. Haenni*